



Signes des temps?
Analyse annuelle du Budget fédéral
Budget 2007

SIGNES DES TEMPS?
Conférence canadienne des arts
Analyse annuelle du Budget fédéral
Budget 2007

Table des matières

Résumé	1
Introduction.....	2
L'ensemble de la situation.....	4
Une augmentation des niveaux totaux de financement.....	6
Ministère du patrimoine canadien.....	6
Développements dans les sous-secteurs culturels.....	10
Arts.....	13
Patrimoine	16
Industries culturelles	19
Radiodiffusion et production audio-visuelle	19
Édition.....	20
Enregistrement sonore et nouveaux médias	21
Autres dépenses et mesures fiscales	22
Divers : autres développements courants.....	23

© 2007 Conférence canadienne des arts.
Tous droits réservés.
Also available in English.

SIGNES DES TEMPS?

Conférence canadienne des arts

Analyse annuelle du Budget fédéral

Budget 2007

Résumé

La Conférence canadienne des arts présente son Analyse du Budget, laquelle se penche sur le financement du ministère du Patrimoine canadien, des organismes culturels et des sociétés d'État au cours de la période 2005-2006 à 2007-2008; elle examine les changements organisationnels et en matière de financement à l'intérieur du ministère du Patrimoine canadien, le financement fédéral des programmes clés des industries des arts, du patrimoine et de la culture et d'autres développements pertinents et notables.

Il en émerge des constatations clés. Premièrement, les niveaux totaux de financement se sont maintenus ou ont augmenté légèrement dans le Budget 2007, ce qui est certainement une bonne nouvelle pour le secteur. Autres bonnes nouvelles à la fin de 2006, le gouvernement annonce la création d'un fonds d'investissement de l'infrastructure de près de 100 millions de dollars destiné à des institutions culturelles fédérales à Ottawa. À nouveau au début de 2007, quand le gouvernement annonce le renouvellement du Fonds canadien de télévision pour une période de deux ans (toujours au niveau de 1996).

Mais au-delà de ces bonnes nouvelles, le secteur est encore dans l'ambivalence et l'incertitude. Le titre de notre analyse du budget de cette année cherche à capter cette ambivalence. Parce que si le Budget de 2007 était dans l'ensemble un budget comportant d'assez bonnes nouvelles, les signes se multiplient que le gouvernement pourrait être en train d'adopter une approche différente face au secteur des arts et de la culture.

Les indications se multiplient que le gouvernement conservateur favorise un rôle accru du secteur privé dans le domaine de la culture (la nouvelle Fiducie nationale du Canada sera administrée et dirigée par exemple par des « membres du secteur privé ». Cette orientation est conforme à la mise à jour économique et financière de l'automne 2006 du gouvernement conservateur. Dans la mise à jour, *Avantage Canada*, le gouvernement s'engage à chercher à établir des partenariats avec le secteur privé. Comme la présente Analyse du Budget l'illustre, on voit de plus en plus d'exemples d'application de cette approche dans le secteur de la culture.

Avantage Canada promet également que le gouvernement « se concentrera sur ce qu'il fait de mieux » et qu'il « limitera l'utilisation de son pouvoir de dépenser et concentrera ses nouvelles dépenses dans des secteurs relevant de sa responsabilité ». ¹ On voit aussi que cette approche pourrait très bien s'appliquer à la culture. Par exemple, la ministre du Patrimoine canadien Bev Oda a souligné, dans la réaction du gouvernement au rapport sur les musées du Comité permanent du patrimoine canadien, que la responsabilité fédérale dans le secteur muséal consiste d'abord et avant tout à soutenir les musées nationaux. La ministre a également signalé l'importance d'évaluer le rôle que le gouvernement fédéral devrait jouer par rapport aux autres paliers de gouvernement et au secteur privé pour les musées.

Finalement, on voit que le gouvernement remet à plus tard des décisions importantes dans le secteur, reportant par exemple la revue du mandat de la Société Radio-Canada et n'ayant pas encore respecté sa promesse d'une nouvelle politique muséale.

Le sentiment d'incertitude est nourri aussi par la réduction apparente de l'ouverture et de la transparence dans les décisions. Le secteur n'est pas toujours consulté par le gouvernement – on se souvient du 25 septembre 2006 et de ses réductions du financement du Programme d'aide aux musées (PAM) dans le cadre de l'exercice de réaffectation des crédits – et cela nourrit les spéculations quant aux intentions du gouvernement pour le secteur culturel.

¹ Ministère des Finances du Canada. *Avantage Canada : Bâtir une économie forte pour les Canadiens*. Ottawa : Sa Majesté la Reine du Canada, 2006, 11, 35

Outre l'incertitude et l'ambivalence, on se demande toujours comment un gouvernement conservateur majoritaire fraierait avec la culture. Est-ce que tous ces signes pourraient vouloir dire que le gouvernement aurait l'intention de procéder à un grand désengagement, de réorienter la programmation ou de réduire le financement fédéral du secteur des arts, de la culture et du patrimoine?

Il serait donc mal avisé dans ce contexte de prendre pour acquis l'avenir de la politique et des programmes du gouvernement fédéral en matière de culture. Alors, l'analyse du Budget de cette année dit en gros comme l'an dernier : ***comme jamais pour nous du secteur des arts et de la culture, il faut graver dans l'esprit du gouvernement fédéral l'importance de la politique culturelle et de la programmation pour le Canada.***

Introduction

L'analyse du Budget de cette année a tout à voir avec les signes et indices et avec l'ambivalence et l'incertitude qu'ils suscitent dans le secteur de la culture en ce moment.

Si le Budget 2007 annonçait principalement des bonnes nouvelles pour le secteur de la culture – les niveaux de financement sont généralement demeurés stables ou ont augmenté – il contient un certain nombre de signes qui peuvent inquiéter. Premièrement, certains indices concernent les « règles » en place. Le gouvernement conservateur a entretenu jusqu'ici des rapports ambivalents avec les « règles ».

D'une part, l'un des éléments centraux de la plate-forme électorale du gouvernement conservateur et de ses premiers mois au pouvoir était l'adoption de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Celle-ci avait pour objet de renforcer la responsabilité et d'éclaircir les règles dans un certain nombre de domaines clés, financement des partis politiques, nominations, lobbying et autres. S'il s'agit certainement d'un objectif louable, nous avons eu, et nous en avons encore, de bonnes raisons de nous inquiéter de la façon dont ces nouvelles règles et exigences en matière de reddition de comptes vont affecter le secteur à titre de bénéficiaire du financement et dans ses activités de représentation. Vous le voyez dans notre analyse du Budget, il y a encore beaucoup à faire pour comprendre comment les nouvelles règles en matière de lobbying seront opérationnalisées et les exigences de rapport des bénéficiaires des subventions et des contributions seront réduites.

D'autre part, le gouvernement conservateur a déjà montré qu'il pouvait très bien expédier les règles dans le placard quand il avait envie de décider quelque chose. Un bon exemple concerne le nouveau programme d'aide aux festivals locaux de 30 millions de dollars annoncé dans le Budget 2007. Cette annonce a créé beaucoup d'intérêt et d'interrogations dans les semaines qui ont suivi et donner lieu à une vive controverse politique entourant les intentions du programme, ses critères et la façon dont l'argent sera attribué.

Selon les informations les plus récentes, ces sommes ne seraient pas destinées aux mêmes fins que celles du programme aboli par le précédent gouvernement libéral dans le cadre du « scandale des commandites » : il semble en effet que ces sommes sont destinées à favoriser la participation des citoyens dans des activités communautaires locales plutôt qu'à fournir l'appui financier nécessaire aux artistes professionnels et aux programmes des divers festivals artistiques à travers le pays.

La responsabilité d'établir les critères et programmes envisagés par la Ministre du Patrimoine aurait été confiée à la section Citoyenneté et identité du Ministère et non à celle Arts et culture. Dans tous les cas de figure, il semble de moins en moins probable que le premier montant de 30 millions \$ soit accessible d'ici plusieurs mois, si c'est durant le présent exercice financier.

D'autres signes justifient aussi qu'on s'inquiète à l'heure actuelle de changements à venir. Comme nous l'avons signalé dans l'Analyse du Budget de l'an dernier, il pourrait y avoir des signes d'un engagement moindre ou à tout le moins différent envers la culture sous un gouvernement Harper. Les augmentations de trois ans du financement annoncées par le gouvernement précédent à l'intention du Conseil des Arts du Canada, du Programme national de formation dans le secteur des arts, du Centre national des Arts et du Centre des arts de la Confédération ont été réduites considérablement ou ont tout simplement

disparues sous les conservateurs de Stephen Harper, qui semblent peu enclins à s'engager à investir autrement qu'à court terme ou sur une base ponctuelle pour financer le secteur des arts et de la culture. Cette année, nous pouvons ajouter à la liste les réductions du financement du Programme d'aide aux musées, la disparition hâtive du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales et l'incertitude qui entoure toujours l'avenir du Musée du portrait du Canada.

On voit aussi que le gouvernement pourrait envisager un rôle beaucoup plus important du secteur privé dans le domaine de la culture. Par exemple, le Budget 2007 crée la Fiducie nationale du Canada pour promouvoir la protection du patrimoine. Bien qu'il s'agisse là d'une reconnaissance positive par le gouvernement de l'importance de la protection du patrimoine, le gouvernement fournit seulement du financement de démarrage à l'organisme, le financement à long terme étant censé être assuré par l'entremise de dons. En outre, la Fiducie sera administrée et dirigée par « des membres du secteur privé ». L'histoire est la même pour le Musée du portrait du Canada, où de l'information ayant fait l'objet d'une fuite a laissé croire que le gouvernement envisageait de déménager le Musée à Calgary dans un partenariat public-privé avec une société de pétrole et de gaz de l'Alberta.

Le Musée canadien des droits de la personne illustre également l'intérêt du gouvernement conservateur envers les partenariats public-privé et l'idée d'établir des institutions culturelles nationales à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Installé à Winnipeg et destiné à être financé par l'entremise de contributions publiques et privées, le nouveau musée est le premier musée national qu'on décide d'installer ailleurs que dans la région de la capitale.

Une autre signe plane sur la société civile. Malgré l'intérêt apparent du gouvernement envers un rôle accru du secteur privé, il ne semble qu'il ne reconnaît pas la société civile. Qu'il s'agisse de l'annulation du Programme de contestation judiciaire ou de l'Initiative canadienne sur le bénévolat, ou du manque de consultation des musées concernant les réductions du PAM, il apparaît que le gouvernement n'envisage pas un rôle fort pour la société civile dans l'élaboration de la politique ou la prestation des services.

Cela s'accompagne d'une réduction apparente de la transparence. La quantité et l'à-propos de l'information affichée sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien ont sensiblement diminué. Les décisions en matière de financement en ce qui concerne la plupart des programmes de financement pour les exercices au-delà de 2005-2006 (et dans certains 2004-2005) ne sont pas facilement accessibles sur le site. La CCA se demande pourquoi le Ministère affiche moins d'information sur son site Web et l'encourage à offrir plus d'information en ligne.

Finalement, le gouvernement semble aussi remettre à plus tard des décisions de poids dans le secteur de la culture, comme en témoignent le report de la revue du mandat de la Société Radio-Canada et le fait qu'il n'a pas encore respecté sa promesse de mettre en place une nouvelle politique muséale, tout en prenant une orientation nouvelle manifestée par son soutien de la Fondation Aga Khan et du Musée Asper des droits de la personne.

Parmi tous ces signes, on se demande toujours qu'est-ce qu'un gouvernement conservateur majoritaire ferait avec la culture. Est-ce que tous ces signes signifient qu'on est en train d'installer le décor d'un grand désengagement, d'une réorientation de la programmation ou d'une réduction du financement du secteur de la culture?

Dans ce contexte, comme nous l'avons noté dans l'Analyse du Budget de l'an dernier, il faudra absolument que ceux qui font partie du secteur de la culture fassent tous les efforts pour continuer de saisir vivement le gouvernement de l'importance de la politique culturelle et de la programmation pour le Canada. Il est difficile, dans le contexte actuel, de déterminer à quel point le secteur pourra livrer ce message. Quelle sera l'ouverture du gouvernement en l'entendant?

Notre analyse du budget tient en quatre sections. La première analyse le tout en examinant les niveaux globaux du financement fédéral des institutions culturelles fédérales clés. La deuxième porte sur le ministère du Patrimoine canadien et examine sa structure organisationnelle et ses dépenses de programme dans des secteurs clés d'activité. La troisième dissèque les dépenses des sous-secteurs culturels, présente les principaux changements, les défis et les possibilités. La section finale explore un

certain nombre de développements qui se sont produits dans le secteur de la culture à part les dépenses, et d'autres initiatives pangouvernementales susceptibles d'affecter le secteur.

L'ensemble de la situation

Le Tableau 1 présente les dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis pour la période 2005-2006 à 2007-2008. Les sections subséquentes de l'analyse examinent de façon plus détaillée le Ministère, les organismes et les sociétés d'État.

Les trois colonnes centrales du Tableau présentent les dépenses fédérales pour les exercices 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. Deux éclaircissements s'imposent avant d'examiner et de comparer les dépenses au cours de cette période. Premièrement, les dépenses pour 2005-2006 sont sous-estimées parce que seul le Budget principal a été présenté au cours de l'exercice en question. Comme plusieurs s'en souviendront, le Parlement n'a pas adopté le Budget supplémentaire 2005-2006 déposé par le gouvernement Martin avant sa dissolution en novembre pour déclencher l'élection fédérale.

Deuxièmement, les dépenses pour 2006-2007 sont surestimées. C'est parce que les dépenses supplémentaires pour 2005-2006 ont été intégrées dans le Budget principal 2006-2007.

En raison de ces accrocs au cycle normal du budget des dépenses du budget², l'analyse des augmentations et des diminutions des niveaux de dépense au cours des trois derniers exercices doit être exercée avec soin. **Bref, l'absence de budget supplémentaire en 2005-2006 fait en sorte qu'il est difficile de comparer des pommes avec des pommes dans le secteur pour la période 2006-2007 et 2007-2008.**

La comparaison du Budget principal 2007-2008 et du Budget principal 2005-2006 indique beaucoup mieux comment les dépenses en matière de culture évoluent et comment elles se portent sous le gouvernement conservateur par rapport à l'ère des libéraux avant.

L'analyse ci-dessous focalise par conséquent sur la dernière colonne du tableau. La première colonne à gauche est présentée à des fins d'information **et doit être interprétée très prudemment** – comme il est noté ci-dessus, la comparaison du Budget principal 2007-2008 aux Dépenses totales de 2006-2007 risque de sous-estimer les augmentations et de surestimer les diminutions. Nous examinons dans les sections qui suivent les Dépenses de 2006-2007. L'annexe I présente la répartition complète des Dépenses totales de 2006-2007 et les dépenses détaillées du Budget principal et du Budget supplémentaire).

² Habituellement, le gouvernement dépose le Budget principal avant le début de chaque exercice (1er avril), normalement quelques jours après le dépôt du budget fédéral. Il dépose ensuite un ou deux Budgets supplémentaires au cours de l'exercice (habituellement à l'automne) pour faire approuver par le Parlement les dépenses additionnelles non prévues dans le Budget principal. Les dépenses totales de chaque exercice sont calculées en additionnant les dépenses du Budget principal et celles des Budgets supplémentaires. Au cours de la période de l'élection de 2005 et de la transition vers le gouvernement conservateur, les nouvelles dépenses ont été approuvées sous la forme de mandats spéciaux du gouverneur général. Signés par le gouverneur général sur recommandation du gouvernement du jour, les mandats spéciaux sont la façon pour le gouvernement de faire des dépenses additionnelles quand le Parlement est dissout, par exemple en période d'élection ou dans la période qui suit immédiatement la formation d'un nouveau gouvernement. Pour 2006-2007, le Budget principal incluait les mandats spéciaux du gouverneur général pour 2005-2006. À ce titre, ils font en sorte que les dépenses pour l'exercice 2006-2007 sont surestimées.

Tableau 1 – Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis de 2005-2006 à 2006-2007 en millions de dollars

Organisme ¹	Budget principal 2005/2006	Total Dépenses 2006-2007 ²	Budget principal 2007-2008	Augmentation (diminution) des dépenses entre 2007-2008 et	
				Dépenses totales 2006-2007	Budget principal 2005-2006
Ministère du Patrimoine canadien	1 245,2 ³	1 459,5	1 363,0	(96,5) -6,6 %	117,8 +9,5 %
Conseil des Arts du Canada	150,2	171,4	181,3	9,9 +5,8 %	31,1 +20,7 %
Société Radio-Canada	1 042,4 ⁴	1 114,0	1 044,0	(70,0) -6,3 %	1,6 +0,2 %
Bibliothèque et Archives Canada	92,9	114,0	119,3	5,3 +4,6 %	26,4 +28,4 %
Centre national des Arts	31,2	56,3	35,2	(21,10) -37,5 %	4,0 +12,8 %
Musée des beaux-arts du Canada	44,5	46,6	46,8	0,2 +0,4 %	2,3 +5,2 %
Musée canadien des civilisations	58,7	61,5	61,1	(0,4) -0,7 %	2,4 +4,1 %
Musée canadien de la nature	55,6	59,6	84,2	24,6 +41,3 %	28,6 +51,4 %
Musée des sciences et de la technologie du Canada	24,4	30,6	25,9	(4,7) -15,4 %	1,5 +6,1 %
Office national du film du Canada	62,9	70,9	67,1	(3,8) -5,4 %	4,2 +6,7 %
Téléfilm Canada	123,9	105,2	104,6	(0,6) -0,6 %	(19,3) -15,6 %
TOTAL	2 931,9	3 288,9	3 132,5	(156,4) -4,8 %	200,6 +6,8 %

¹Tous ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Dépenses totales du Budget principal et des Budgets supplémentaires en 2006-2007 (le Budget principal 2006-2007 inclut les dépenses approuvées par l'entremise des mandats spéciaux du gouverneur général avant le dépôt du Budget principal au Parlement). Voir à l'Annexe I un tableau détaillé des dépenses du Budget principal et du Budget supplémentaire pour l'exercice 2006/2007.

³Le chiffre inclut 127,1 millions de dollars de financement supplémentaire annoncé pour le Ministère dans le Budget 2005.

⁴Le chiffre inclut 60 millions de dollars de financement additionnel annoncé pour la Société Radio-Canada dans le Budget 2005.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget principal 2007-2008, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget principal 2006-2007, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement fédéral et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (A) 2006-2007 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (B), 2004-2005 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007*; et Gouvernement du Canada, *Budget 2005-2006, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*.

La dernière colonne du tableau traite ce défi en indiquant les augmentations/diminutions des niveaux de dépenses entre le Budget principal 2007-2008 et (a) les Dépenses totales pour 2006-2007 et (b) le Budget principal pour 2005-2006. Sans la dernière colonne du tableau, les augmentations ou les diminutions entre 2007-2008 et 2006-2007 seraient sous-estimées ou surestimées parce qu'on ne comparerait pas des pommes avec des pommes.

Une augmentation des niveaux totaux de financement

Comme le tableau le montre, à peu près tous les organismes ont connu des augmentations de financement entre le Budget principal du présent exercice (2006-2007) et celui de 2005-2006. La dernière cellule en bas révèle que le financement total de tous les organismes dont le nom figure dans le tableau a augmenté de 6,8 % par rapport aux niveaux de 2005-2006.

Comme nous l'avons noté dans les analyses des années précédentes, il faut garder à l'esprit que des dépenses additionnelles pourraient être faites dans le secteur si un Budget supplémentaire devait être déposé. Un Budget supplémentaire est censé être déposé l'automne prochain.

Les sections qui suivent exposent les détails particuliers derrière les changements des niveaux de financement de chacun des organismes. Pour le moment, l'analyse de « l'ensemble de la situation » révèle que les augmentations de pourcentage du financement varient selon les organismes, les plus importantes étant entre 2007-2008 et 2005-2006 visant le Musée canadien de la nature (51,4 %), Bibliothèque et Archives Canada (28,4 %), le Conseil des Arts du Canada (20,7 %), le Centre national des Arts (12,8 %) et le ministère du Patrimoine canadien (9,5 %). L'Office national du film (6,7 %), le Musée des sciences et de la technologie (6,1 %), le Musée des beaux-arts du Canada (5,2 %) et le Musée canadien des civilisations (4,1 %) ont tous reçu des augmentations modestes de financement, tandis que le financement de la Société Radio-Canada est demeuré stable au niveau de 2005-2006 (+0,2 %). Le seul organisme dont le financement a été réduit est Téléfilm Canada (réduction de 19,3 %), en raison du transfert de près de 20 millions de dollars au ministère du Patrimoine canadien pour le Fonds canadien de télévision (détails plus loin dans l'analyse). Comme nous allons l'examiner dans les sections qui viennent, quelques-unes de ces augmentations de financement visent des projets d'immobilisations ponctuels (un certain nombre d'institutions culturelles nationales ont également reçu du financement additionnel en 2006-2007 par l'entremise du Budget supplémentaire pour les projets d'immobilisations ponctuels).

Ministère du patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend le ministère du Patrimoine canadien, cinq organismes gouvernementaux (dont Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et neuf sociétés d'État (dont le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts, le Musée des beaux-arts du Canada et la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels). En plus de l'administration centrale à Ottawa, le ministère du Patrimoine canadien a cinq bureaux régionaux (dans l'Ouest, dans les provinces des Prairies et dans le Nord, en Ontario, au Québec et au Canada atlantique), vingt points de service et des Agents du développement du commerce culturel à l'extérieur du Canada pour promouvoir le commerce culturel international.

Comme on peut le voir au Tableau 1 de la section précédente, les niveaux de financement du Ministère dans le Budget principal ont augmenté au cours de l'exercice 2007-2008 par rapport à ceux de 2005-2006. En 2005-2006, le financement total était de 1 254 200 millions de dollars dans le Budget principal par rapport à 1 363 millions de dollars dans le Budget principal 2007-2008. Les dépenses totales dans l'exercice qui les sépare (2006-2007) constituaient un pactole de 1 459 500 millions de dollars, en gardant toutefois à l'esprit, comme nous l'avons déjà mentionné, qu'il faut être prudent ici parce qu'il inclut les dépenses de 2005-2006 en mandats spéciaux du gouverneur général et qu'il surestime donc les dépenses totales de 2006-2007.

L'analyse examine ensuite en détail les niveaux de financement des programmes clés du ministère. Elle porte sur l'ensemble des résultats stratégiques du Ministère et ses activités de programme clés. Comme l'analyse du budget fédéral 2005 de la CCA le démontrait de près, le Ministère a restructuré considérablement son mode de conception et de rapport de ses activités dans le budget 2005-2006 conformément aux Lignes directrices du Conseil du Trésor. Le Ministère a maintenant utilisé cette structure de rapport au cours de trois années consécutives, avec seulement des variations mineures au

niveau tactique de la structure (ces changements sont indiqués dans les notes au bas du tableau et incluent le retrait de l'Initiative canadienne sur le bénévolat, dont l'analyse traite encore plus loin).

Le Tableau 2 de la page suivante présente cette structure de rapport. Elle est fondée sur la répartition des activités du ministère en résultats stratégiques, en activités de programme liées à la poursuite des résultats stratégiques et en sous-activités de programme (activités de programme plus détaillées qui sont liées à la poursuite des résultats stratégiques). Comme le montre le Tableau, le Ministère maintient deux résultats stratégiques. Le premier touche le partage et l'expression des expériences culturelles et le deuxième focalise sur l'inclusion sociale et la participation des citoyens.

La deuxième colonne indique les Activités de programme associées à chacun de ces résultats stratégiques.

Les sept activités de programme sont : création de contenu canadien et excellence des performances, expression culturelle et participation, préservation du patrimoine, accès et participation, compréhension interculturelle; développement des communautés et renforcement des capacités et participation à la vie communautaire et à la vie civique, qui comprennent à leur tour des Sous-activités de programme plus détaillées (sous-secteurs culturels clés comme les arts, les industries culturelles et le patrimoine) et des Sous-sous-activités de programme (programmes spécifiques à chacun de ces secteurs).

Les trois dernières colonnes du Tableau présentent les dépenses de chacun des Résultats stratégiques et des Activités de programme du Ministère pour la période 2005-2006 à 2007-2008. Encore une fois, il faut interpréter les chiffres pour 2006-2007 avec prudence parce qu'ils incluent les dépenses supplémentaires faites en 2005-2006. La présente analyse focalisera donc principalement sur les différences entre le Budget principal de 2005-2006 et celui de 2007-2008.

Le tableau révèle les augmentations des dépenses dans les deux Résultats stratégiques, et les augmentations absolues et relatives les plus grandes pour le premier Objectif stratégique qui focalise sur l'expérience culturelle. La proportion du financement ministériel total de ce premier Résultat stratégique demeure relativement semblable à juste un peu plus de 55 %. La majorité des dépenses du ministère pour les industries des arts, du patrimoine et de la culture sont engagées dans le cadre de ce premier Résultat stratégique.

Toutes les rangées du tableau présentent des augmentations de financement assez considérables ou au pire un financement relativement stable entre le Budget principal 2005-2006 et celui de 2007-2008. Les augmentations des dépenses les plus élevées entre 2005-2006 et 2007-2008 ont trait à la première Activité de programme, à la deuxième et à la septième, soit « Création de contenu canadien et excellence des performances » (de 245,1 millions de dollars à 341,1 millions de dollars), « Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel » (de 141,6 millions de dollars à 210,6 millions de dollars), et « Participation à la vie communautaire et à la vie civique » (de 134,6 millions de dollars à 203,9 millions de dollars). Comme on le voit dans la prochaine section, la plupart de ces augmentations ont trait aux nouvelles dépenses pour le sport, notamment les Jeux d'hiver 2010, le Soutien du Sport et l'Accueil de manifestations sportives. Le financement des autres Activités de programme est demeuré relativement stable.

Tableau 2 – Ministère du Patrimoine canadien : Architecture et dépenses des activités de programme, 2005-2006/2007-2008

Résultats stratégiques	Activités de programme	Sous-activités de programme	Exemples de sous-activités de programme	Budget principal en millions de dollars		
				2005-2006	2006-2007	2007-2008
Résultat stratégique 1 : Les Canadiens expriment leurs expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde	Création de contenu canadien et excellence des performances	Industries des arts et de la culture	Fonds canadien de télévision; volet de la création de contenu du Fonds de la musique du Canada; Fonds du Canada pour les magazines; Édition; Nouveaux médias / médias interactifs	245,1	297,9	341,1
		Sport	Aide aux athlètes; Soutien au sport; Accueil de manifestations sportives			
	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	Industries des arts et de la culture	Soutien au secteur des arts; renforcement des capacités : Fonds de la musique du Canada et Secteur du film et de la vidéo; volet du développement de l'industrie du secteur de l'Édition et Fonds du Canada pour les magazines	141,6	281,9	210,6
		Patrimoine	Réseau canadien d'information sur le patrimoine; Soutien des établissements et organismes voués au patrimoine			
		Jeux d'hiver 2010 ¹				
		International	Routes commerciales; TV5; Francophonie internationale; Normalisation internationale; Renforcement des capacités et coopération			
	Préservation du patrimoine du Canada	Patrimoine	Préservation des longs métrages et accès; Préservation de la musique canadienne et accès; Institut canadien de conservation	35,5	36,7	38,1
		Cultures autochtones vivantes	Langues et cultures autochtones, radiodiffusion autochtone			
	Accès et participation à la vie culturelle au Canada	Industries des arts et de la culture	Arts dans les collectivités; initiative de chaîne d'approvisionnement de l'édition du livre; aide à la distribution des publications; Fonds de la musique du Canada; initiative des collectifs	188,9	200,5	187,7
		Patrimoine	Patrimoine culturel canadien en ligne; Expositions et collections; Biens culturels mobiliers			

Résultat stratégique total 1				6111	817,0	777,5
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens	Promotion de la compréhension interculturelle ²	Langues officielles	Promotion de la dualité linguistique; apprentissage de la langue seconde	113,9	119,0	121,6
		Multiculturalisme	Multiculturalisme			
	Développement communautaire et des capacités	Partenaires autochtones	Organismes autochtones	258,6	240,8	260,0
		Langues officielles	Vie communautaire, enseignement de la langue de la minorité			
	Participation à la vie sociale et à la vie civique	Multiculturalisme		134,6	207,9	203,9
		Collectivités autochtones	Jeunes autochtones, femmes autochtones			
		Participation des citoyens ³	Partenariats communautaires; Programme d'information et de recherche sur le Canada			
		Sport ⁴	Soutien du sport; Accueil de manifestations sportives			
		Jeunesse	Échanges Canada, Katimavik, Jeunesse Canada au travail			
		Célébration	Célébration, commémoration et apprentissage			
International	Expositions internationales					
Jeux d'hiver 2010 ⁵						
Résultat stratégique total 2				507,1	567,7	585,5
TOTAL DU MINISTÈRE				1 118,1	1 384,6	1 363,0

Remarque : Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement.

¹Cette Sous-activité de programme était intitulée « Sport » au cours des deux exercices précédents, et incluait les Sous-activités suivantes : Vancouver 2010, Grands Jeux multisports, Jeux du Canada.

²Cette Activité de programme incluait également « Sport » au cours des deux exercices précédents.

³Au cours des deux exercices précédents, cette Sous-activité incluait aussi l'Initiative canadienne sur le bénévolat à titre de Sous-sous activité

⁴ Au cours des deux exercices précédents, les Sous-sous activités de programme pour le « Sport » étaient Développement de la participation au sport, Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et Jeux d'hiver de l'Arctique

⁵Cette Sous-sous activité de programme a été ajoutée à l'exercice 2007-2008.

Sources : ministère du Patrimoine canadien, *Budget principal 2007-2008, Partie III : Rapport sur les plans et les priorités*, « Section III : Plans par Activité de programme » pp. 61,67; Gouvernement du Canada, *Budget 2007-2008, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; et Gouvernement du Canada, *Budget 2006-2007, Parties I et II: Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*.

Développements dans les sous-secteurs culturels

Le tableau 3 présente le financement des exercices 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 pour les subventions et les contributions clés du ministère du Patrimoine canadien. Le paragraphe qui suit examine ces dépenses et met en valeur les développements clés dans les sous-secteurs des industries des arts, du patrimoine et de la culture. On examine aussi les dépenses dans le sport, les langues officielles et les programmes autochtones et les mesures fiscales clés introduites dans le Budget 2007.

Outre les dépenses présentées dans le tableau, le gouvernement a annoncé en décembre 2006 l'affectation de près de 100 millions de dollars en cinq ans aux dépenses d'infrastructure ponctuelles pour cinq institutions culturelles nationales : le Musée canadien de la nature (2,8 millions de dollars), le Musée des beaux-arts du Canada (14, 8 millions de dollars), le Musée canadien des civilisations (quatre millions de dollars), le Musée canadien des sciences et de la technologie (19,9 millions de dollars) et le Centre national des Arts (56,6 millions de dollars). D'autres détails concernant ces crédits sont présentés dans le texte ci-dessous. Il s'agit certainement d'une contribution importante et nécessaire aux institutions culturelles nationales du Canada. Conformément à sa lettre de septembre 2006 au ministère des Finances, la CCA encourage le gouvernement à englober dans cette reconnaissance de l'importance du soutien de l'infrastructure tous les organismes culturels des villes et des collectivités du Canada – et non pas seulement les institutions fédérales d'envergure nationale (voir la lettre de la CCA au ministère des Finances du Canada concernant les consultations relatives au soutien immédiat et à long terme de l'infrastructure, <http://www.ccarts.ca/en/documents/cca.infrastructure.080906.pdf>).

Le Budget 2007 annonçait également le **Fonds Chantiers Canada** pour soutenir les investissements dans l'infrastructure comme le réseau routier national, le transport en commun, l'infrastructure de traitement des eaux d'égout et les projets municipaux « comme des installations pour les loisirs et la culture ». Si le Budget est avare de détails quant à la distribution de ce financement, il indique néanmoins que le Fonds doit être affecté aux provinces et aux territoires sur une base d'égalité per capita. Le Fonds privilégie aussi le recours aux partenariats public-privé, quoique cela semble s'appliquer plus directement aux projets d'envergure nationale par opposition aux projets municipaux, où il semble y avoir des possibilités pour le secteur de la culture. En tout, le Budget 2007 propose l'affectation de 8,8 milliards de dollars à ce fonds au cours des huit prochains exercices (572 millions de dollars sont affectées pour 2007-2008). Si on ne connaît pas à l'heure actuelle la proportion de ce financement qui sera attribuée au palier municipal et, à l'intérieur de celui-ci, à l'infrastructure culturelle, il semblerait que le Fonds Chantiers Canada pourrait aider le développement de l'infrastructure culturelle au palier local.

Tableau 3 – Ministère du Patrimoine canadien : Subventions et contributions choisies, 2005-2006 à 2007-2008 (en dollars)

Subvention/contribution	2005-2006	2006-2007		Dépenses totales	2007-2008 Budget principal
	Budget principal	Budget principal	Budget supplémentaire		
Arts					
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien					
Renforcement des compétences	5 854 997	6 310 043	-	6 310 043	6 310 043
Subventions à des fins de dotation	15 500 000	14 884 420	-	14 884 420	14 844 420
Fonds de stabilisation	4 026 436	626 760	-	626 760	626 760
Initiatives de réseautage	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000
Programme Présentation des arts Canada	22 642 028	21 418 998	-	21 418 998	20 562 498
Le Canada en fête	2 059 880	6 825 600	6 125 437	12 951 037	21 488 600
Capitales culturelles du Canada	2 000 000	3 862 680	-	3 862 680	3 862 680
Programme Espaces culturels Canada	27 672 259	26 901 423	-	26 901 423	29 642 423
Programme national de formation dans le secteur des arts	16 172 750	15 903 920	-	15 903 920	10 709 000
Patrimoine					
Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales	7 419 000	9 873 000	-	9 873 000
Programme d'aide aux musées	11 730 350	12 023 284	-	12 023 284	10 098 000
Industries culturelles					
Fonds canadien de télévision	99 550 000	99 550 000	20 400 000 ¹	119 950 000	119 950 000
Programme de développement de l'industrie de l'Édition	38 368 948	30 094 798	9 670 000 ²	39 764 798	38 094 798
Fonds du Canada pour les magazines	9 652 000	16,067 998	-	16 067 998	15 567 998
Fonds de la musique du Canada	23 456 150 ³	22 889 658	-	-	22 889 658
Fonds des nouveaux médias du Canada	8 150 000	14 132 000	2 900 000 ^{4,5}	17 032 000	14 025 000
Programme d'aide aux publications	41 400 000	45 400 000	-	45 400 000	45 400 000
Autres subventions et contributions					
Subventions et contributions au sport					
Programme d'aide aux athlètes	27 000 000	27 000 000	-	27 000 000	
Programme de soutien du sport	36 074 345	97 825 345	-	97 825 345	27 000 000
Programme d'accueil de manifestations sportives	19 165 000	153 585 000	14 000 000 ^{2,6}	167 585 000	96 191 481 97 673 284
Langues officielles					
Programme d'amélioration des langues officielles	103 943 510	109 219 110	-	109 219 100	
Programme de développement des communautés de langue officielle	219 842 501	213 200 870	1 627 950 ^{5,7}	214 828,820	105 923 289 201 348 949 ⁸
Programmes pour les autochtones	30 295 707	61 806 262	4 981 000 ⁹	66 787 262	61 110 732

¹Ces fonds ont été transférés de Téléfilm Canada au ministère du Patrimoine canadien.

²Certains de ces nouveaux fonds ont été fournis par l'entremise du Comité d'examen des dépenses 2005, du processus de restriction budgétaire 2006, ou des autorisations de dépenser disponibles à l'intérieur du crédit, ou de tout cela. Les sources des économies déterminées en 2005 par le Comité d'examen des dépenses, des économies déterminées par le processus de restriction budgétaire 2006 et des autorisations de dépenser disponibles à l'intérieur du crédit ne sont pas fournies dans les Budgets supplémentaires.

³Cela inclut les contributions au Programme de nouvelles oeuvres musicales, au Programme d'aide aux associations sectorielles, au Programme des entrepreneurs de la musique, au Programme d'aide aux créateurs, au Programme de souvenirs de musique canadienne et au Programme d'initiatives collectives, qui sont devenus par après des composantes du Fonds de la musique du Canada.

⁴Financement pour « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation ».

⁵Financement au moyen de transferts internes d'autorisations de dépenser existantes ou de transfert d'un crédit à un autre (les Budgets supplémentaires n'expliquent pas les sources de financement).

⁶Financement au moyen des autorisations de dépenser disponibles à l'intérieur du crédit (report des initiatives de dépenses reliées à la participation du Canada aux Expositions internationales et aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010).

⁷Pour les ententes Canada-communauté entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation.

⁴Le chiffre inclut 15 millions de dollars de financement supplémentaire dans le Budget 2007.

⁹Financement de l'Initiative des langues autochtones.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget 2007-2008, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada; *Budget 2006-2007, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (A) 2006-2007 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (B), 2004-2005 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005*; Gouvernement du Canada, *Budget 2005-2006, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*.

Arts

UN AVENIR EN ART. Comme nous l'avons indiqué dans les Analyses du Budget des deux dernières années, le gouvernement Martin a renouvelé le programme *Un avenir en art* pour cinq ans (2006-2006 à 2009-2010) à un niveau de 172 millions de dollars par année. Le financement total devait s'élever à 860 millions de dollars sur cinq ans et une somme supplémentaire de 20 millions de dollars par année de financement pour le programme allait être versée au programme par réaffectation interne (le ministère réaffecte 20 millions de dollars à l'interne pour financer le programme depuis qu'il existe).

Dans l'ensemble, dans le Budget 2007, les niveaux de financement des programmes qui composent *Un avenir en art* sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent. Mais comme c'est le cas de tous les programmes de financement, les gouvernements peuvent décider de les annuler ou d'en réduire le financement en un clin d'oeil. Il suffit juste de songer à l'exercice de restriction budgétaire du gouvernement conservateur l'automne dernier pour trouver des exemples (l'abolition du Programme de contestation judiciaire, l'élimination du financement fédéral des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et, voir plus loin, les réductions du financement du Programme d'aide aux musées et du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales).

Le Parlement approuve les dépenses seulement sur une base annuelle par l'entremise du processus du Budget principal et des Budgets supplémentaires. Les dépenses engagées à plus long terme apparaîtront dans le Budget, comme au cours des années passées pour des organismes comme le Conseil des Arts du Canada, mais tant qu'elles ne sont pas officialisées par le processus d'examen annuel des prévisions budgétaires, elles peuvent changer en fonction de nouvelles priorités politiques, de circonstances financières particulières et autres. Il demeure donc important pour le secteur de continuer de bien faire comprendre au gouvernement l'importance du financement adéquat et stable à long terme.

On voit au Tableau 3 et dans la description détaillée ci-après que le financement des divers programmes offerts par *Un avenir en art* est demeuré relativement stable.

Le **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien** a pour objectif de « renforcer l'efficacité organisationnelle et de développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine. »³ Le programme comprend plusieurs volets. Le volet de renforcement des capacités finance les organismes des arts et du patrimoine qui oeuvrent dans des secteurs sans projets de stabilisation (voir ci-dessous). Il a pour objet d'améliorer l'efficacité organisationnelle. Le gouvernement utilise des Incitatifs aux fonds de dotation pour soutenir les organismes du domaine des arts dans l'établissement de fonds de dotation en subventionnant les dons privés en contrepartie. Le volet des Projets de stabilisation aide à établir les Projets de stabilisation. Fondés sur un concept américain lancé par la Fondation Ford, les projets de stabilisation soutiennent les organismes voués aux arts et au patrimoine professionnels dans des régions géographiques particulières. Ils offrent de l'expertise technique pour le renforcement des capacités (gouvernance, planification stratégique et efficacité organisationnelle) et, dans certains cas, de l'aide financière pour réduire les déficits et développer des fonds de roulement. Les projets sont menés localement par des organismes sans but lucratif indépendants dotés de conseils d'administration représentatifs et se veulent à court terme, puisqu'ils durent habituellement dix ans ou moins. Le financement de ce volet a été réduit en 2006-2007 par l'entremise d'un processus de réaffectation interne (les crédits ont été redistribués à d'autres éléments du programme). Le gouvernement s'attendait à recevoir beaucoup moins de demandes pour ce volet puisque la plupart des régions géographiques admissibles du Canada avaient déjà reçu du financement. Le volet Projets de réseautage appuie, sous la forme de contributions, des projets pancanadiens de réseautage « qui visent à améliorer et à renforcer la capacité, en exploitant le dynamisme des artistes, des arts et de la culture pour créer des collectivités créatives, durables et saines. »⁴

Les niveaux de financement du **Programme Présentation des arts Canada** sont demeurés relativement stables au cours des trois derniers exercices. Le programme a pour objectif d'offrir aux Canadiens « un

³ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

⁴ Idem

accès direct à diverses expériences artistiques de qualité par le biais d'une aide financière versée aux organismes de diffusion artistique ou aux organismes qui les soutiennent. »⁵

Le programme **Capitales culturelles du Canada** a pour objectif « de promouvoir les arts et la culture au sein des municipalités canadiennes en reconnaissant l'excellence et en soutenant des activités spéciales qui célèbrent les arts et la culture et les intègrent à la planification municipale. »⁶ Les gagnants de la compétition du programme Capitales culturelles du Canada 2007 sont : Edmonton, Alberta; Comox Valley, Colombie-Britannique; Moose Jaw, Saskatchewan; Baie-Saint-Paul, Québec; et Wendake, Québec. En 2005-2006, les contributions maximales ont augmenté de 500 000 \$ à 2 000 000 \$ pour les municipalités dont la population est supérieure à 125 000 personnes (un gagnant par année), de 500 000 \$ à 750 000 \$ pour celles dont la population est entre 50 000 personnes et 125 000 personnes (un gagnant par année), et de 250 000 \$ à 500 000 \$ pour celles dont la population est de moins de 50 000 personnes (deux gagnants par année). Le financement du programme est demeuré stable (3 862 680 \$) dans le Budget de cette année.

Le programme **Espaces culturels Canada** contribue à « améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques » et à « améliorer l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux collections muséales et aux expositions patrimoniales »⁷. Les organismes sans but lucratif du domaine des arts et du patrimoine demandent du financement au programme pour les aider à construire, améliorer et rénover leurs installations, pour acheter du matériel et pour faire des études de faisabilité. Le financement du programme a augmenté légèrement jusqu'à 29 642 423 \$ dans le Budget de cette année.

Le **Programme national de formation dans le secteur des arts** vient en aide aux « établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. »⁸ Le gouvernement précédent avait prévu de verser au Programme un financement complémentaire de deux millions de dollars en 2006-2007, de quatre millions de dollars en 2007-2008 et de six millions de dollars en 2008-2009. Le nouveau gouvernement n'est pas allé de l'avant avec ces augmentations du financement : le financement du programme dans le Budget principal 2006-2007 est demeuré stable à environ 16 millions de dollars. Le niveau de financement est diminué à juste un peu plus de 10 millions de dollars dans le Budget principal de cette année. Comme la CCA l'indiquait dans son Bulletin du 26 mars 2007 (*Bulletin de la CCA 13/07*), le reste du financement apparaîtra dans le Budget supplémentaire. La CCA se demande pourquoi le gouvernement n'a pas tout simplement inclus le montant au complet dans le Budget principal s'il prévoit financer entièrement le programme. *Pourquoi les budgets supplémentaires, censés servir en cas de dépenses inattendues, sont-ils utilisés de cette façon?*

Nouveau programme d'aide aux festivals. Le Budget 2007 annonçait également l'octroi d'un financement de 30 millions de dollars de financement sur deux ans pour un programme d'aide aux festivals locaux des arts et du patrimoine. Si le soutien des festivals locaux de la culture est certes bien accueilli, le Budget était avare de détails à propos de ce nouveau programme et certains dans le secteur se sont demandé s'il pourrait peut-être remplacer le programme des commandites ou permettre d'une certaine façon au gouvernement d'affecter des fonds de façon stratégique au niveau local. Ces inquiétudes semblent fondées maintenant qu'on sait que la ministre du Patrimoine canadien a envoyé un questionnaire aux députés conservateurs d'arrière-bans pour leur demander de proposer des organismes qui pourraient être soutenus dans leurs circonscriptions. Et cela, sans que le ministère ait élaboré ou diffusé de critères de financement, de lignes directrices ou d'invitation ouverte à présenter une demande au nouveau programme. Depuis que cette information est sortie, notamment par l'entremise des accusations bien appuyées posées par le critique du NPD en matière de Patrimoine, la ministre a indiqué que la lettre avait été envoyée à tous les députés. Quoiqu'il en soit, la CCA se demande quel est l'objet de ce nouveau programme et quel sera le rôle des députés dans les décisions de financement. Nous attendons que le ministère publie les données techniques précises du programme. Le Comité permanent

⁵ Idem

⁶ Idem

⁷ Idem

⁸ Idem

du patrimoine canadien a aussi demandé officiellement au gouvernement de faire connaître les détails des modalités et des méthodes de financement du nouveau programme (voir le 19e rapport du Comité à <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?SourceId=204909>). La ministre a depuis confirmé que les fonds de ce programme ne seraient pas disponibles tant que des critères clairs d'attribution ne seraient pas élaborés par le ministère. Cela compromet donc l'attribution des fonds pour la période estivale 2007, ce qui a suscité de fortes réactions de la part des organisateurs de festivals ainsi que de politiciens de l'opposition.

Le Canada en fête. Le programme « Le Canada en fête » fournit de l'aide financière à une gamme d'organismes (organismes non gouvernementaux, communautaires, caritatifs et privés, administrations municipales, écoles et conseils scolaires) pour l'organisation d'événements communautaires entre le 21 juin et le premier juillet, au cours de la période « Le Canada en fête! ». Les dépenses admissibles incluent les dépenses reliées directement aux objectifs du programme (coûts de promotion, divertissement, location de matériel, fournitures, etc.), mais le programme est destiné à couvrir seulement une partie des coûts de l'événement. Le financement dont ce programme dispose a augmenté considérablement au cours des trois derniers exercices, passant d'environ deux millions de dollars en 2005-2006 à 13 millions de dollars en 2006-2007 et à près de 21,5 millions de dollars en 2007-2008. La CCA s'interroge sur la raison-d'être de ces augmentations considérables du financement et constate qu'en conjonction avec le nouveau programme d'aide aux festivals décrit ci-dessus, le Budget 2007 prévoit plus de 50 millions de dollars pour le soutien des événements locaux par le gouvernement. Devant tant d'argent, il semble très important de surveiller les décisions de financement de très près.

Conseil des Arts du Canada. Comme beaucoup s'en souviendront, le gouvernement a annoncé une augmentation sur deux ans du financement du Conseil des Arts du Canada dans le Budget 2006 (des sommes additionnelles ponctuelles de 20 millions de dollars en 2006-2007 et de 30 millions de dollars en 2007-2008). Le Budget principal de cette année reflète cette augmentation, passant de 171,4 millions de dollars en 2006-2007 à 181,3 millions de dollars en 2007-2008. Si cette augmentation a certes été une bonne nouvelle pour le Conseil, il faut mentionner que ces augmentations sont substantiellement moins généreuses que ce que le gouvernement précédent avait promis à l'automne 2005, soit de porter le financement du Conseil des Arts du Canada à 306,5 millions de dollars sur une période de trois ans.

Des 50 millions de dollars de financement supplémentaire reçus sous le gouvernement conservateur, 33 millions de dollars étaient destinés à l'*Initiative de suppléments au fonctionnement*, un programme ponctuel destiné à fournir des subventions d'exploitation supplémentaires aux organismes artistiques sur une période de deux ans. Les résultats de l'Initiative de suppléments au fonctionnement ont été annoncés dernièrement : des 937 organismes artistiques admissibles, 858 ont présenté des demandes et 551 ont obtenu des subventions supplémentaires (voir tous les détails sur le site Web du Conseil des Arts du Canada). La somme de l'ensemble des demandes présentées s'élevait à 96,5 millions de dollars – près de trois fois plus que les 33 millions disponibles de l'Initiative de suppléments au fonctionnement – ce qui au minimum met en valeur la demande élevée de fonds d'exploitation supplémentaires dans le secteur. Les 17 millions de dollars qui restent sont affectés à des subventions pour des artistes individuels et des projets d'accès public aux arts. En 2006-2007, plus de 300 artistes individuels et environ 350 projets ont été soutenus au moyen des sept premiers millions de dollars de ce financement (les 10 millions de dollars qui restent seront affectés en 2007-2008).

Le Conseil des Arts du Canada a également bénéficié d'un transfert de près d'un million de dollars du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire 2006-2007 pour le développement des Communautés minoritaires de langue officielle (600 000 \$), pour le Volet diversité de la musique canadienne du Fonds de la musique du Canada (250 000 \$) et pour la *Commission internationale du théâtre francophone* (115 000 \$).

Le financement du **Centre national des Arts** a augmenté considérablement au cours de l'exercice 2006-2007 à la suite de l'affectation de 20,6 millions de dollars dans le Budget supplémentaire concernant de grandes réparations urgentes de l'infrastructure des immeubles pour des raisons de santé et de sécurité.⁹ Cette augmentation faisait partie de l'engagement du gouvernement conservateur de dépenser 100

⁹ Gouvernement du Canada, Budgets supplémentaires (B), 2004-2005 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, p.105.

millions de dollars sur cinq ans pour les besoins en capital et d'infrastructure des institutions culturelles nationales. Au total le Centre national des Arts recevra 56,6 millions de dollars pour des réparations urgentes et du remplacement de matériel. Le Centre national des Arts a également reçu des transferts du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire 2006-2007 pour le festival Scène Québec (un million de dollars), pour soutenir « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation » (600 000 \$), pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle (350 000 \$) et pour soutenir les prix du Gouverneur général pour les arts de la scène (168 000 \$). L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a également transféré une somme additionnelle de 300 000 \$ à l'organisme par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses pour le programme de présentateurs de « Scène Québec ».

Le financement du Centre national des Arts pour 2007-2008 est 35,2 millions de dollars, soit une augmentation légère par rapport aux 33,3 millions de dollars reçus en 2006-2007 (cela exclut les affectations supplémentaires du Budget supplémentaire des dépenses) et les 31,2 millions de dollars reçus dans le Budget principal des dépenses 2005-2006.

Comme le montre le Tableau 1, le financement du *Musée des beaux-arts du Canada* est demeuré relativement stable au cours de la période 2005-2006 à 2007-2008, augmentant légèrement de 44,5 millions de dollars en 2005-2006 à 46,6 millions de dollars en 2006-2007 à 46,8 millions de dollars en 2007-2008. Dans le cadre des 100 millions de dollars du fonds d'infrastructure de cinq ans, Le Musée des beaux-arts du Canada reçoit 14,8 millions de dollars pour les réparations pour des raisons de santé et de sécurité.

Patrimoine

Musées. Les désappointements et les bouleversements ont été nombreux pour les musées au cours de la dernière année. Premièrement, le gouvernement a annoncé en septembre 2006 une réduction de 4,6 millions de dollars du **Programme d'aide aux musées (PAM)** dans le cadre de l'exercice de restriction budgétaire d'un milliard de dollars du président du Conseil du Trésor, John Baird à l'époque. Les musées et l'Association des musées canadiens ont été pris de court par ce développement. La réduction sera appliquée sur deux ans et représente une diminution de presque 25 % du PAM, un programme qui finance les musées et autres institutions pour « les projets qui illustrent la diversité du patrimoine culturel et naturel du Canada et qui mettent en relief des perspectives pancanadiennes (expositions itinérantes, activités de diffusion externe, initiatives de collaboration, partenariats, etc.), les projets qui favorisent et soutiennent le développement des activités patrimoniales autochtones et les projets qui visent à consolider la gestion globale des fonctions muséales clés dans les organismes du patrimoine. »¹⁰

Après la réduction, un vote a été tenu à la Chambre des communes afin d'exhorter le gouvernement à revenir sur sa décision, mais il ne s'agissait pas d'un vote exécutoire et le gouvernement n'a pas rétabli le financement. Les réductions ont fait en sorte que le financement du programme a connu une diminution qui l'a fait passer de 12 millions de dollars en 2006-2007 à 10,1 millions de dollars en 2007-2008 (la réduction est répartie sur deux ans). L'Association des musées canadiens a recommandé d'augmenter jusqu'à concurrence de 75 millions de dollars le budget des musées, ce qui comprendrait des augmentations au Programme d'aide aux musées, dont l'Association souligne depuis maintenant des années qu'il est largement sous-financé, et dont la situation est encore pire depuis les réductions d'automne.

Deuxièmement, le gouvernement n'a toujours pas respecté sa promesse d'adopter une nouvelle politique muséale, malgré les engagements répétés à cette fin par la ministre du Patrimoine canadien et malgré le grand débat qui a eu lieu à la Chambre des communes l'automne dernier concernant l'importance d'élaborer une nouvelle politique muséale et de doter les musées d'un financement stable à long terme. L'Association des musées canadiens a été surprise de constater que le Budget 2007 ne contenait pas de nouveaux engagements de financement majeur des musées ou qu'il n'annonçait pas la nouvelle politique, dont le gouvernement a dit à maintes reprises qu'il s'agissait d'une priorité.

¹⁰ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

Les musées ont subi un troisième coup dur lorsque l'Institut canadien de conservation a annoncé en mars qu'il allait fermer ses Services de transport d'expositions à la fin de l'exercice 2007-2008. L'Institut canadien de conservation dit que la décision a été prise pour des raisons opérationnelles et administratives (une vérification interne du service en 2005 indiquait qu'il existait des rapports d'employeur/employé avec les chauffeurs/manutentionnaires des objets d'art et qu'il n'était par conséquent pas possible de continuer de les engager sur une base contractuelle). La CCA exhorte l'Institut canadien de conservation à trouver une solution de remplacement à la fermeture des Services de transport d'expositions, dont les musées canadiens profitent de la qualité depuis plus de 30 ans. Obliger les musées à prendre eux-mêmes les dispositions pour obtenir ces services leur impose un fardeau considérable, d'autant plus qu'un grand nombre sont de petits organismes.

Une bonne nouvelle, quoique modeste, pour les musées dans le Budget 2007 devait être l'annonce que le gouvernement fournira 10 millions de dollars de soutien au cours des deux prochains exercices (cinq millions de dollars par année) pour un programme de stage d'été dans les musées. « Emplois d'été Canada » est une nouvelle initiative de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSO) qui vise à aider les employeurs canadiens du secteur sans but lucratif et du secteur public ainsi que les petites entreprises du secteur privé à offrir des emplois d'été aux étudiants qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi d'été en raison d'obstacles sociaux. On croyait que le programme permettrait aux musées d'un océan à l'autre d'engager des jeunes travailleurs qualifiés. L'Association des musées canadiens (AMC) a initialement bien accueilli ce financement, en particulier pour les petits musées. L'AMC a depuis joint les rangs de plusieurs autres organismes de la société civile pour protester contre les nouveaux critères mis en place par RHDSO.

Peu après le dépôt du Budget 2007, le gouvernement a annoncé le choix du tout nouveau musée national du Canada, le Musée canadien des droits de la personne. Projet préconisé pendant longtemps par le regretté Israel Asper, la nouvelle institution sera établie à Winnipeg et sera le premier musée national à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Le gouvernement fournira jusqu'à concurrence de 22 millions de dollars par année au nouveau musée au titre des frais d'exploitation, mais il envisage un rôle important du secteur privé dans le développement de l'institution. Le gouvernement a indiqué qu'il engagera 100 millions de dollars au titre des coûts en immobilisations du projet, qui fera l'objet d'un financement de contrepartie de plus de 210 millions de dollars en dons privés et de société (pour tous les détails, voir le *Bulletin de la CCA 18/07*, « Une première : Un nouveau musée national ailleurs que dans la Région de la capitale nationale », 1er mai 2007, disponible sur le site Web de la CCA à <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/1807.htm>).¹¹

Fiducie nationale du Canada. Le Budget 2007 annonçait la création de la **Fiducie nationale du Canada**, une institution indépendante « qui encouragera les Canadiens à protéger les terres et les bâtiments d'importance ainsi que les trésors nationaux. »¹² Fondée en principe sur le modèle de la Fiducie nationale au Royaume-Uni, la Fiducie nationale du Canada verra le gouvernement lui affecter cinq millions de dollars sur deux ans (deux millions de dollars en 2007-2008 et trois millions de dollars en 2008-2009). Si cela représente une reconnaissance par le gouvernement de l'importance de protéger le patrimoine, le Budget 2007 est très avare de détails sur la nouvelle Fiducie – ses pouvoirs, ses procédures de nomination, son mandat, l'organisation, etc., – et les détails fournis ont de quoi inquiéter. Premièrement, le Budget 2007 indique que la fiducie (organisme indépendant) « sera administrée et dirigée par des membres du secteur privé. » Est-ce que cela signifie que seulement des représentants du secteur privé seront nommés à la Fiducie et que les membres de la société civile ou les autres qui représentent le secteur du patrimoine d'un point de vue non commercial ne seront pas représentés?

En outre, le Budget 2007 affecte seulement cinq millions de dollars sur deux ans à la création de l'organisme et indique que la Fiducie « pourra recueillir des dons et des contributions afin d'assurer sa

¹¹ On peut également constater l'intérêt du gouvernement Harper envers les partenariats public-privé à l'aune de sa collaboration avec la Fondation Aga Khan pour créer le Centre mondial du pluralisme à l'automne 2006. Il s'agit d'un partenariat qui comporte une contribution financière de 30 millions de dollars du gouvernement ainsi que l'engagement d'installer l'administration centrale mondiale du nouveau Centre à Ottawa dans les anciens locaux du Musée canadien de la guerre sur la promenade Sussex à Ottawa (le Centre louera l'immeuble).

¹² Ministère des Finances du Canada. *Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur : Le Plan budgétaire de 2007*. Ottawa : Sa Majesté la Reine du Canada, 15.

viabilité à long terme. » La CCA s'interroge sur la viabilité de ce modèle de financement. La Fiducie nationale du Royaume-Uni, le modèle sur lequel le gouvernement fonde la Fiducie nationale du Canada, reçoit du financement annuel du gouvernement. Est-ce que les dons de soutien suffiront à financer les activités de l'organisme?

Finalement, quels seront les pouvoirs de l'organisme? Le Budget 2007 indique que la Fiducie « encouragera » la protection du patrimoine. Mais aura-t-elle l'autorité pour protéger le patrimoine de façon proactive, ou s'agira-t-il d'un organisme doté seulement de pouvoirs de persuasion? Il sera essentiel, dans l'établissement de la Fiducie et le commencement de ses activités, d'assurer que le nouvel organisme soit doté d'une structure de gouvernance efficace et viable.

Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales « L'objectif du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales est d'amener un large éventail de sociétés canadiennes imposables à préserver les propriétés patrimoniales [commerciales] du Canada, au bénéfice des Canadiens et des communautés dans tout le Canada. »¹³ Administré par Parcs Canada, le Fonds de 30 millions de dollars est un projet pilote de trois ans mis sur pied en 2003 pour vérifier l'intérêt commercial du financement disponible pour la préservation des propriétés patrimoniales commerciales (l'objectif ultime du secteur du patrimoine étant la mise en place d'un stimulant fiscal pour la préservation des propriétés patrimoniales). Le Fonds a été très touché dans l'exercice de restriction budgétaire d'un milliard de dollars de l'ancien président du Conseil du Trésor John Baird en septembre 2006. Le gouvernement a décidé d'entreprendre plus tôt la réduction progressive des opérations, retirant près de trois millions de dollars de financement qu'il restait à distribuer. La Fondation Héritage Canada a dénoncé la décision du gouvernement d'annuler le Fonds, qui avait jusque-là aidé à préserver de la démolition un grand nombre d'édifices patrimoniaux d'un océan à l'autre.

Comme on le voit au Tableau 1, le financement du **Musée canadien des civilisations** a augmenté légèrement au cours des trois derniers exercices jusqu'à juste un peu plus de 60 millions de dollars dans le Budget principal 2007-2008. L'organisme a reçu 1,6 million de dollars de plus dans le Budget supplémentaire 2006-2007 pour les activités destinées à soutenir « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation. » Le Musée reçoit quatre millions de dollars des 100 millions de dollars du fonds d'infrastructure de cinq ans.

Le **Musée national des sciences et de la technologie** a vu son financement propulsé en 2006-2007 à juste un peu plus de 30 millions de dollars (par rapport à 24,4 millions de dollars en 2005-2006 et à 25,9 millions de dollars en 2007-2008), principalement en raison d'un financement additionnel de 4,7 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses pour les opérations (4,3 millions de dollars) et les réparations de l'infrastructure (418 000 \$). Le Musée reçoit une part de 19,9 millions de dollars des 100 millions de dollars du fonds d'infrastructure de cinq ans pour un déficit d'exploitation, des réparations, des projets d'éducation et l'établissement d'une fondation pour gérer les activités de financement.

Le bond du financement du **Musée canadien de la nature** (de 55,6 millions de dollars en 2005-2006 et 59,6 millions de dollars en 2006-2007 à 84,2 millions de dollars en 2007-2008) est dû aux rénovations en cours au musée. Le projet de renouvellement entrepris en 2004 s'accomplira en phases jusqu'en 2010. La première phase du projet de renouvellement est maintenant terminée et un certain nombre de nouvelles galeries ont été ouvertes (par exemple la Galerie des fossiles Talisman Energy, la Galerie des mammifères et la Galerie des oiseaux). Environ la moitié du musée demeurera fermée jusqu'en 2010. L'édifice rénové aura une nouvelle infrastructure et sera doté de mesures de protection de l'environnement.

Bibliothèque et Archives Canada. Comme le montre le Tableau 1, les dépenses destinées à Bibliothèque et Archives Canada ont augmenté au cours des deux derniers exercices en passant de 92,9 millions de dollars en 2005-2006 à 114 millions de dollars en 2006-2007 et à 119,3 millions de dollars en 2007-2008. Le financement total pour 2006-2007 incluait les dépenses additionnelles pour le traitement et la préservation des documents politiques de l'ancien premier ministre Paul Martin (481 000 \$) et les transferts du ministère du Patrimoine canadien pour les activités destinées à soutenir « la création de

¹³ Site Web de Parcs Canada

contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation » (2,5 millions de dollars) et pour préserver et promouvoir l'accès aux films du Canada (550 000 \$).

Le sort du **Musée du portrait du Canada** flotte toujours. Le Musée du portrait du Canada, dont la vision consiste à « mettre en valeur des portraits de personnes de toutes conditions sociales qui ont contribué au développement du Canada et de celles qui continuent de le faire », ¹⁴ a été annoncé comme projet par le gouvernement libéral en 2001. L'ouverture du Musée avait d'abord été fixée à 2005 mais reportée plus tard à 2007 par le gouvernement précédent. Le projet n'est pas apparu comme une priorité pour le nouveau gouvernement. En fait, dans le Budget supplémentaire des dépenses 2006-2007, le financement supplémentaire destiné à Bibliothèque et Archives Canada pour un projet différent (une « installation pour la préservation de documents faisant partie du patrimoine documentaire du Canada, dont des films, des photographies et des négatifs »¹⁵) était disponible à même le crédit de Bibliothèque et Archives Canada « en raison du report du projet du Musée du portrait du Canada ». ¹⁶ Le gouvernement a également envisagé d'installer le Musée à Calgary dans un partenariat public-privé avec le géant du gaz et du pétrole Encana. Cela signifierait déménager le Musée de son endroit original à Ottawa au 100, rue Wellington, où plus de neuf millions de dollars ont déjà été investis dans la rénovation de l'édifice patrimonial. La CCA continuera d'observer de près cette question.

Industries culturelles

Radiodiffusion et production audio-visuelle

Fonds canadien de télévision. Le **Fonds canadien de télévision (FCT)** est financé par l'entremise de fonds publics et privés pour stimuler le financement et la radiodiffusion de la programmation de télévision canadienne. Le vent a soufflé très fort sur le Fonds au cours de la dernière année, où deux subventionnaires du secteur privé (Shaw Communications et Vidéotron Cable) ont décidé de cesser de payer leurs parts mensuelles au FCT (voir le *Bulletin de la CCA 03/07* « Bras de fer avec le Fonds canadien de télévision » <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/0307.htm> et le *Bulletin de la CCA 07/07* : Pourquoi vous préoccuper de la crise du Fonds canadien de télévision? » <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/0707.htm> . Si Shaw et Vidéotron ont finalement recommencé à verser leurs parts, l'incident a servi les fins politiques de ses deux instigateurs, à savoir soulever des questions sur les accords de financement et sur la structure de gouvernance du Fonds canadien de télévision.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a réagi en annonçant au début de 2007 la création d'un groupe de travail chargé de revoir le Fonds, et dont le rapport est attendu en juin 2007 (voir le *Bulletin de la CCA 14/07* « Mise à jour sur la crise du Fonds canadien de télévision » <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/1407.htm>). Les questions clés en ce qui concerne le FCT ont trait à sa structure de gouvernance, notamment l'importance et la structure du conseil d'administration du FCT, les conflits d'intérêt en puissance et l'efficacité du financement. En dépit de la controverse qui a entouré le Fonds au cours de la dernière année, le gouvernement, s'il a d'abord été un peu lent à réagir dans ce dossier, a fini par maintenir son engagement envers le FCT, et a renouvelé le financement public du FCT pour une période additionnelle de deux ans. (100 millions de dollars, soit le même niveau qu'en 1996!) Les transferts de Téléfilm Canada au ministère du Patrimoine canadien pour le fonds au cours du dernier exercice et du présent exercice amènent le niveau total de financement du FCT au Ministère à 119,9 millions de dollars en 2006-2007 et en 2007-2008.

Société Radio-Canada. Le Tableau 1 montre que le financement de la SRC est demeuré relativement stable au cours des trois derniers exercices à juste un peu plus d'un milliard de dollars. Le « financement complémentaire » de 60 millions de dollars que l'organisme reçoit depuis le début du programme *Un*

¹⁴ Site Web du Musée du portrait du Canada.

¹⁵ Gouvernement du Canada, *Budgets supplémentaires (B), 2004-2005 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007*, p.105.

¹⁶ Idem

avenir en art en 2001 s'est poursuivi sous le gouvernement conservateur (le gouvernement a accepté de poursuivre le financement complémentaire pour les deux prochaines années). Le financement complémentaire est maintenant intégré dans le Budget principal et la SRC reçoit 60 % du fonds pour la programmation télévisuelle et 40 % pour la programmation d'émissions de radio.

Le Comité permanent du patrimoine canadien est en train d'examiner la SRC. En ce qui a trait au gouvernement conservateur, on croit que la ministre du Patrimoine canadien n'ira pas de l'avant avec la revue tant attendue du mandat de la SRC dont elle avait annoncé qu'il aurait lieu au printemps 2006. Des sources des médias indiquent qu'un comité du Cabinet a bloqué la revue sur les instructions du premier ministre. Le gouvernement conservateur avait déjà dit qu'il n'accorderait pas de financement supplémentaire à la SRC tant que son mandat n'aura pas été revu et que les priorités de la programmation de la SRC n'auront pas été déterminées. S'il n'y a pas de revue, la CCA se demande ce que cela va signifier pour l'avenir du financement et les priorités de la SRC. Dans ces circonstances, qu'advient-il du travail du Comité permanent du patrimoine canadien sur la SRC? Si le Comité devait présenter des recommandations, le gouvernement conservateur minoritaire les prendrait-il en considération?

Comme le montre le Tableau 1, le financement de l'**Office national du film** a augmenté au cours des deux derniers exercices en passant de \$62,9 millions de dollars en 2005-2006 à 70,9 millions de dollars en 2006-2007 et à 67,1 millions de dollars en 2007-2008. La plus grande part de l'augmentation en 2006-2007 provenait d'un financement supplémentaire de 6,1 millions de dollars par l'entremise du Budget supplémentaire : 3,2 millions de dollars à titre de report de budget de fonctionnement de l'exercice précédent, 2,5 millions de dollars de transfert du ministère du Patrimoine canadien pour les activités de soutien de « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation » et un transfert de 420 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle. Le Tableau 1 montre également que le financement de **Téléfilm Canada** a diminué en passant de son niveau le plus élevé de 123,9 millions de dollars en 2005-2006 à 105,2 millions de dollars en 2006-2007 et à 104,6 millions de dollars en 2007-2008, en raison du transfert de 20 millions de dollars au ministère du Patrimoine canadien pour le Fonds canadien de télévision (tel qu'expliqué ci-dessus).

Édition

Édition du livre. Le **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)** a pour principal objectif « d'assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger »¹⁷ en favorisant l'industrie de l'édition canadienne. Les quatre volets du Programme sont les suivants : Aide aux éditeurs (financement des éditeurs pour appuyer la production et la promotion continues de livres d'auteurs canadiens); Projet de la chaîne d'approvisionnement (pour renforcer et moderniser la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada); Initiatives collectives (développement des capacités de l'ensemble de l'industrie du livre); Aide à la commercialisation internationale (financement pour favoriser les ventes à l'exportation). Depuis quelques années, le PADIÉ a reçu un financement supplémentaire de huit millions de dollars par l'entremise du programme *Un avenir en art*. Pour le dernier exercice, le financement complémentaire est venu par l'entremise du Budget supplémentaire. Cette année, il apparaît dans le Budget supplémentaire 2007-2008.

Édition du périodique. Les deux grandes sources de financement qui soutiennent les éditeurs du périodique sont le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) et le Programme d'aide aux publications (PAP). Le **Fonds du Canada pour les magazines** finance les coûts du contenu rédactionnel, l'expansion des petites maisons d'édition de magazines, le développement de l'industrie et les magazines artistiques et littéraires. Le financement total du FCM demeure stable pour l'année courante par rapport au dernier exercice, soit environ 16 millions de dollars. Cela dit, il semble que le fonds aurait besoin de faire un peu de « rattrapage ». En 2005-2006, le Fonds anticipait du financement additionnel qui lui permettrait d'atteindre la barre des 16 millions de dollars (le financement pour 2005-2006 dans le Budget principal se

¹⁷Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

situait juste en dessous de 10 millions de dollars). Faute de l'adoption d'un Budget supplémentaire en 2005-2006, ces crédits semblent avoir été déplacés dans le Budget principal 2006-2007. Il semblerait donc que le fonds a vu environ six millions de dollars lui échapper au cours des trois derniers exercices. Il reste à voir si le FCM obtiendra des fonds supplémentaires par l'entremise du Budget supplémentaire 2007-2008, qui combleraient la perte apparente.

L'histoire est la même pour le **Programme d'aide aux publications**, qui aide à compenser les frais postaux des éditeurs du périodique. Pour l'exercice 2005-2006, le total des dépenses prévu était 45,4 millions de dollars (41,4 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses 2005-2006, plus une autre tranche de quatre millions de dollars à venir dans le Budget supplémentaire 2005-2006). Étant donné que le Parlement n'a jamais adopté de Budget supplémentaire en 2005-2006, la somme additionnelle de quatre millions de dollars semble avoir été intégrée dans le Budget principal 2006-2007. Le Budget principal 2007-2008 montre également un niveau de financement de 45,4 millions de dollars pour le programme. Compte tenu du fait que le niveau total de financement du ministère du Patrimoine canadien pour le programme est 45,4 millions de dollars, il semblerait que le programme a un peu de rattrapage à faire pour s'assurer de recevoir un financement total de 45,4 millions de dollars au cours de chacun des trois derniers exercices. Il reste à voir si ces fonds supplémentaires se présenteront dans le Budget supplémentaire 2007-2008.

Le Programme d'aide aux publications reçoit du financement à la fois du ministère du Patrimoine canadien et de la Société canadienne des postes. La Société canadienne des postes avait indiqué l'an dernier qu'elle allait mettre un terme à sa contribution de 15 millions de dollars au programme à compter de mars 2007. Comme suite aux pressions fructueuses exercées auprès du gouvernement par l'industrie, le gouvernement a émis une directive à l'intention de la Société canadienne des postes à la fin de 2006, lui ordonnant de poursuivre sa contribution au Programme pour les deux prochains exercices.

Enregistrement sonore et nouveaux médias

Fonds de la musique du Canada. Le **Fonds de la musique du Canada** veut faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique canadiens aient les habiletés, le savoir-saire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation, rehausser l'accès des Canadiens un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes et rehausser les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens d'apporter une contribution durable et significative à l'expression culturelle canadienne. Il est composé de multiples volets, dont le Volet diversité de la musique canadienne (pour encourager la diversité musicale dans l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore), le Volet initiatives collectives (pour soutenir les conférences, les cérémonies de remise de prix et les projets d'expansion des marchés) et Volet souvenir de la musique canadienne (pour soutenir la préservation des œuvres musicales). Les dépenses pour le Fonds de la musique du Canada sont demeurées relativement stables au cours des trois derniers exercices.

Fonds des nouveaux médias du Canada. Le **Fonds des nouveaux médias du Canada** a pour objectif de « Favoriser la conception, la production, la commercialisation ou la distribution de nouveaux médias culturels canadiens de qualité supérieure, originaux, interactifs ou en ligne, dans les deux langues officielles. »¹⁸ Il est administré par Téléfilm Canada. Les niveaux de financement de ce programme semblent avoir été assez instables depuis quelques années, mais ces changements sont plus apparents que réels. Comme l'indiquait l'analyse du budget de l'an dernier, les changements reflètent un accord de financement de deux ans entre le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada (l'absence de Budget supplémentaire en 2005-2006 explique l'augmentation apparente).

¹⁸ Idem

Autres dépenses et mesures fiscales

Diplomatie publique. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a également été affecté par l'exercice de réduction des dépenses d'un milliard de dollars de septembre 2006. En ce qui a trait aux millions de dollars de réductions qui ont touché le ministère, il faut noter que 12 millions de dollars étaient des réductions d'augmentations prévues des dépenses d'activités de diplomatie publique. Si le ministère continue de soutenir les efforts de diplomatie existants (comme les bourses Fulbright et Commonwealth, les relations culturelles et universitaires), cela représente néanmoins une réduction de l'expansion prévue des efforts de diplomatie publique. Les subventions d'aide aux relations culturelles s'élevaient toujours à 4,7 millions de dollars dans le Budget principal 2007-2008.

Langues officielles. Les subventions et les promotions destinées à promouvoir les langues officielles du Canada et à soutenir les minorités de langue officielle ont diminué à l'exercice 2007-2008. Le **Programme Mise en valeur des langues officielles**, qui « vise à favoriser chez les Canadiens une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique. »¹⁹ a connu un léger déclin de ses niveaux de financement qui sont passés de 109,2 millions de dollars à 105,9 millions de dollars. Le **Programme de développement des communautés de langue officielle** a diminué en passant d'un total de 214,8 millions de dollars en 2006-2007 à 201,3 millions de dollars dans l'exercice courant (ce dernier chiffre inclut 15 millions de dollars de plus pour le programme en 2007-2008 annoncé dans le Budget 2007 « destinés à des activités culturelles et parascolaires et à des centres communautaires »²⁰). Ce programme soutient les efforts « pour offrir aux communautés minoritaires de langue officielle l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir. »²¹ Le Budget 2007 annonce également 52 millions de dollars sur deux ans (13 millions de dollars en 2007-2008 et 38 millions de dollars en 2008-2009) pour le Sommet de la Francophonie 2008, qui aura lieu à Québec.

Programmes autochtones. Le **Programme des autochtones** « appuie la pleine participation des Autochtones à la société canadienne et la revitalisation de leurs cultures »²² par l'entremise de programmes de financement pour les organismes autochtones, les collectivités autochtones et les cultures autochtones vivante. Le financement du Programme des autochtones est demeuré relativement stable par rapport au Budget principal de l'an dernier à 61,1 millions de dollars (cela constitue une augmentation considérable par rapport au niveau de 30,3 millions de dollars du Budget principal 2005-2006). Le Programme a également reçu 4,98 millions de dollars dans le Budget supplémentaire pour l'**Initiative des langues autochtones**, ayant « pour objectif de protéger et revitaliser les langues autochtones au profit des générations futures, en favorisant une augmentation du nombre de locuteurs des langues autochtones, la transmission de ces langues de génération en génération et leur utilisation dans des contextes familiaux et communautaires. »²³ La **Fondation nationale des réalisations autochtones** a reçu 10 millions de dollars dans le Budget supplémentaire 2007 pour soutenir les bourses d'études postsecondaires pour les étudiantes et étudiants autochtones.

Sport Comme le montre le Tableau 3, les subventions et les contributions pour le sport ont augmenté considérablement dans l'exercice 2006-2007 et sont demeurées à des niveaux beaucoup plus élevés en 2007-2008 qu'en 2005-2006. Les deux programmes clés qui ont profité de ces augmentations sont le **Programme de soutien du sport** et le **Programme d'accueil de manifestations sportives**. Le Programme de soutien du sport finance les organismes de sport nationaux, les organismes de services multisports et les organismes actifs dans des secteurs prioritaires (y compris la participation au sport, l'éthique et le transfert de la connaissance/le partage d'information). Le financement du Programme de soutien du sport a plus que doublé entre 2005-2006 et 2006-2007 en passant de 36,1 millions de dollars à 97,8 millions de dollars et il est demeuré à ce dernier niveau en 2007-2008 à 96,2 millions de dollars.

¹⁹ Idem

²⁰ Budget 2007, 99

²¹ Site Web du ministère du Patrimoine canadien

²² Idem

²³ Idem

Le Programme d'accueil de manifestations sportives soutient les organismes individuels de sport pour accueillir les Jeux du Canada et les événements de sport internationaux au Canada.²⁴ Le financement du Programme d'accueil de manifestations sportives a presque décuplé entre 2005-2006 et 2006-2007, passant de 19,2 millions de dollars en 2005-2006 à 153,6 millions de dollars en 2006-2007. Le niveau de financement pour 2006-2007 est 97,7 millions de dollars. Ces augmentations sont attribuables principalement aux Jeux d'hiver 2010 de Vancouver en Colombie-Britannique.

Changements des dons de charité. Comme le décrivait l'analyse du budget de l'an dernier, le Budget 2006 a éliminé les gains en capital sur les valeurs inscrites à la cote données aux organismes de charité enregistrés. Avec cette nouvelle mesure, la part du donneur du coût de son don a diminué à 40 % (le chiffre correspondant avant le changement était 47 %). Selon le Budget 2007, plus de 300 millions de dollars de valeurs inscrites à la cote ont été affectés aux organismes publics de bienfaisance au cours des dix mois qui ont suivi le Budget 2006. De cette somme, le Budget 2007 indique que moins de 10 % (20 millions de dollars) ont été donnés aux arts – la part du lion est allée au secteur de la santé (150 millions de dollars), à l'éducation (50 millions de dollars) et à d'autres secteurs de bienfaisance (80 millions de dollars).

Le Budget 2007 envisage d'appliquer également ces règles aux dons aux fondations privées (le Budget inclut un certain nombre de dispositions afin d'éviter les conflits d'intérêt, c'est-à-dire éviter les opérations d'initiés dans le cas des donateurs qui détiennent des avoirs considérables dans une entreprise et qui influencent également la gestion des avoirs d'une fondation de la même entreprise).

Si ces changements sont prometteurs d'un soutien financier accru pour le secteur, certaines mises en garde s'imposent. Premièrement, il y a beaucoup de concurrence entre divers secteurs (par exemple les hôpitaux, les établissements d'éducation, les organismes environnementaux, etc.), ce qui fait que l'existence de ces nouvelles mesures ne se traduit pas nécessairement en financement pour le secteur culturel. En fait, les chiffres du premier paragraphe ci-dessus montrent que moins de 10 % des dons faits depuis le Budget 2006 sont allés aux arts. Deuxièmement, dans le cas où le financement est distribué dans le secteur, les modifications fiscales peuvent profiter plus facilement aux grands organismes établis dans les grandes villes qu'aux groupes plus petits et nouveaux des centres plus petits. La CCA espère que les données sur la distribution des dons dans les secteurs clés vont continuer d'être collectées dans la foulée de l'intégration de ces nouvelles mesures fiscales et elle désire obtenir des données du gouvernement sur la distribution des dons à l'intérieur du secteur culturel lui-même.

Divers : autres développements courants

L'Initiative canadienne sur le bénévolat. L'*Initiative canadienne sur le bénévolat* a été une autre victime de l'exercice de réduction des dépenses d'un milliard de dollars du Conseil du Trésor. L'Initiative, qui avait pour objectif de renforcer le bénévolat au Canada en encourageant les Canadiens à faire du bénévolat, en aidant les organismes à développer les capacités pour profiter des bénévoles et en améliorant l'expérience de bénévolat, a été annulée dans l'exercice de restriction budgétaire, avec l'élimination de 9,7 millions de dollars de financement. Compte tenu de la dépendance d'un grand nombre d'organismes du secteur culturel envers les bénévoles, il s'agit certainement d'une tournure malheureuse des événements. La perte du financement et de la reconnaissance par le gouvernement de l'importance du bénévolat et la nécessité pour les organismes de développer leur capacité pour profiter des bénévoles vont certainement signifier une perte de potentiel dans le secteur. Étant donné que le gouvernement semble envisager pour le secteur privé un rôle de plus en plus important dans le financement et la prestation de service dans tous les secteurs de politique, la CCA se demande pourquoi il ne semble pas reconnaître le rôle de la société civile, notamment les bénévoles, pour faire des contributions sociétales.

Loi fédérale sur la responsabilité et la Loi sur le lobbying. La *Loi fédérale sur la responsabilité* et sa compagne la *Loi sur le lobbying* ont été les premières mesures législatives déposées par le nouveau

²⁴ Idem

gouvernement et elles ont maintenant été adoptées par le Parlement. Elles contiennent une gamme de mesures visant à renforcer la responsabilité au gouvernement, y compris la transparence accrue et des règles plus strictes entourant le lobbying, le renforcement des procédures de gestion financière et de contrôle, l'amélioration de la protection des dénonciateurs, la responsabilité plus claire des ministres et des sous-ministres et plus d'ouverture et de transparence dans les nominations du gouvernement.

Malgré l'adoption de la Loi, il demeure encore considérablement d'incertitude en ce qui a trait à l'interprétation et à l'opérationnalisation de ses diverses dispositions, notamment celles en rapport avec le **lobbying**. Sur ce point, il y a encore beaucoup de terrain à couvrir pour déterminer quelles sont les activités précises qui se qualifient comme du lobbying (est-ce que le fait de rencontrer un ministre par hasard dans un endroit public et d'engager une conversation sur la politique constitue du lobbying?) et comment elles se distinguent de la représentation. L'une des principales préoccupations que la CCA partage avec le secteur sans but lucratif dans la grande société civile canadienne a trait à la lourdeur du fardeau inutile de rapport en matière de financement public imposé à des organismes déjà fragiles.

L'une des pièces clés du *Plan d'action relatif à la loi fédérale sur la responsabilité* était un examen des subventions et des contributions. Un **Groupe d'experts indépendants sur les programmes de subventions et de contributions** a été établi pour examiner l'administration des subventions et des contributions dans l'intention d'éliminer les règles et les procédures non productives, de déterminer les obstacles à l'accès pour les demandeurs et les bénéficiaires et d'élaborer une démarche équilibrée de surveillance. Le Groupe a présenté son rapport, *Des lourdeurs administratives à des résultats clairs*, au président du Conseil du Trésor en février 2007. <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/0607.htm>

Les trois conclusions clés du Rapport étaient les suivantes : il faut changer fondamentalement la conception, la gestion et la reddition de comptes des subventions et des contributions; il est essentiel de simplifier l'administration afin de renforcer la responsabilisation; et les dirigeants politiques et les hauts fonctionnaires devront faire preuve de leadership pour transformer les pratiques gouvernementales dans le secteur. Les trente-deux recommandations du Groupe d'experts sont regroupées dans quatre catégories clés : respecter les bénéficiaires, simplifier les exigences de rapports et de reddition de comptes, favoriser l'innovation et mieux organiser l'information, pour qu'elle soit utile tant aux bénéficiaires qu'aux gestionnaires de programme.

La CCA applaudit les recommandations du Groupe d'experts, en particulier les recommandations de « favoriser le financement pluriannuel des projets qui s'étalent sur plusieurs années »²⁵ et de simplifier les cadres de rapport et de reddition de comptes. Le Groupe d'experts recommande de normaliser le financement pluriannuel et de donner plus de souplesse aux bénéficiaires des subventions et des contributions dans la gestion des fonds à l'intérieur des budgets d'ensemble des projets. En matière de reddition de comptes, le Groupe d'experts recommande au gouvernement de « simplifier considérablement le régime de rapports et de reddition de comptes » afin de « tenir compte des circonstances et des capacités des bénéficiaires ».²⁶

Le gouvernement a réagi au moyen des mesures suivantes : le président du Conseil du Trésor Vic Toews dirigera la création d'un plan d'action pour réformer l'administration des programmes de subventions et de contributions; le Secrétariat du Conseil du Trésor travaillera avec les ministères et organismes pour élaborer des plans d'action à l'intérieur de leurs organismes afin de rationaliser les pratiques et de réduire les lourdeurs administratives, et le gouvernement créera un centre de savoir-faire sur les programmes de subventions et de contributions.

Si les actions du gouvernement donnent suite aux recommandations du Groupe d'experts, ces changements seraient de bonnes nouvelles pour le secteur culturel, dans le contexte de la gamme de subventions et de contributions fédérales dans les sous-secteurs des industries des arts, du patrimoine et de la culture et compte tenu des fardeaux financiers croissants que les organismes bénéficiaires doivent

²⁵ Groupe d'experts indépendant sur les Programmes de subventions et de contributions, *Des lourdeurs administratives à des résultats clairs; Le Rapport du Groupe d'experts indépendant sur les Programmes de subventions et de contributions*, Ottawa : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2006, ix

²⁶ Ibid, viii.

supporter pour faire rapport au gouvernement des fonds qu'ils reçoivent. Il y a toutefois des inquiétudes croissantes au sein du « troisième secteur » à l'effet que le Conseil du Trésor décide d'ignorer les principales recommandations du Groupe d'experts, notamment sur le financement pluriannuel, le financement de base et un régime approprié d'imputabilité et de reddition de compte.

Une autre composante clé de la loi avait trait à ***l'accès à l'information***, particulièrement l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* aux sociétés d'État. Ces dispositions de la *Loi fédérale sur la responsabilité* sont entrées en vigueur en mars 2007 et elles élargissent le champ de la *Loi sur l'accès à l'information* pour couvrir un certain nombre de sociétés d'État, incluant la Société Radio-Canada et le Centre national des Arts. Ces organismes seront visés par la *Loi sur l'accès à l'information* à compter de septembre 2007.

Nouveau Système de gestion des dépenses. *Avantage Canada*, la mise à jour économique de l'automne 2006 du gouvernement Harper, a engagé le gouvernement à élaborer un nouveau Système de gestion des dépenses. Dans ce nouveau système, élaboré dans le Budget 2007, les ministères et les organismes doivent gérer leurs programmes en fonction de résultats clairs et évaluer le rendement des programmes en fonction des résultats. Le Secrétariat du Conseil du Trésor aura un rôle de surveillance concernant les évaluations de rendement des ministères afin d'assurer que les risques et la rentabilité sont pris en considération.

Dans le cadre de ce processus, le Cabinet examinera le financement et la pertinence de toutes les dépenses de programme « pour veiller à ce que les dépenses soient conformes aux priorités des Canadiens et qu'elles permettent au gouvernement d'assumer avec efficacité et efficience ses responsabilités »²⁷ et examinera rigoureusement toutes les nouvelles propositions de dépenses et « procédera à un examen rigoureux de toutes les nouvelles propositions de dépenses, en tenant compte explicitement des exigences de financement, de rendement et de ressources des programmes existants dans des domaines connexes. »²⁸ Cette dernière activité assurera également que les nouvelles propositions de dépenses soient en rapport avec les priorités du gouvernement.

Le nouveau Système de gestion des dépenses est en train d'être mis en œuvre et les premiers résultats seront rapportés dans le Budget 2008. Le gouvernement a l'intention d'entreprendre ces examens sur la base d'un cycle de quatre ans, et les résultats des examens seront pris en considération dans la planification budgétaire. Dans le cadre de ce processus, le gouvernement s'est engagé à limiter la croissance moyenne des dépenses de programme sous le taux de croissance de l'économie.

Pour le secteur culturel, cette nouvelle approche en matière de gestion de dépenses pourrait être une épée à double tranchant. Si la clarification des objectifs de programme en assurant que les activités de programme soutiennent la réalisation desdits objectifs est un objectif louable, il existe un danger que les rapports pointus qui vont de pair avec un tel processus enlèvent les récipiendaires des subventions et des contributions dans des exigences d'élaboration de rapport qui leur coûteront encore plus cher. En outre, dans un contexte où les priorités du gouvernement se situent ailleurs que dans le secteur culturel, comme c'est le cas à l'heure actuelle, le secteur pourrait être tenu encore plus de justifier la raison-d'être et l'importance du soutien du secteur par le gouvernement. Compte tenu de l'engagement de limiter la croissance des dépenses de programme sous le taux de croissance de l'économie, il faudra encore absolument être capable de démontrer avec beaucoup de persuasion l'importance de la culture.

Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Comme l'annonçait le *Bulletin 02/07 de la CCA* (« Mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », la Convention de l'Unesco est entrée en vigueur le 18 mars 2007. Elle reconnaît la nature distinctive des produits et des services culturels et affirme les droits des pays d'adopter des mesures en matière de politique pour favoriser les expressions culturelles. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans cette initiative internationale en matière de politique et a été le premier pays à accepter la Convention en novembre 2005. Le seuil de ratification de la Convention par 30 États membres de l'UNESCO a été atteint

²⁷ Budget 2007, 158.

²⁸ Idem

seulement quatorze mois plus tard. La ministre du Patrimoine canadien Bev Oda a déclaré que le Canada demeurera un chef de file de la phase de mise en oeuvre de la Convention et qu'il présentera sa candidature à l'élection au sein du Comité intergouvernemental de la Convention, formé de 24 membres. Les membres du Comité seront choisis à la Conférence des Parties à la Convention en juin 2007 et le Comité devrait se réunir pour la première fois au début de 2008.

ANNEXE

Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis, Total du Budget principal et du Budget supplémentaire pour 2006-2007 en millions de dollars

Organisme ¹	Budget principal 2006-2007 ²	Budget supplémentaire (A) 2006-2007		Budget supplémentaire (B) 2006-2007		Dépenses totales 2006-2007
		Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	
Ministère du Patrimoine canadien	1 384,6	2,818	73,842	(1,828)	-	1 459,5
Conseil des Arts du Canada	150,4	0,65	20,0 ³	-	-	171,4
Société Radio-Canada	1 112,0	2,0 ⁴	-	-	-	1 114,0
Bibliothèque et Archives Canada	109,1	3,485	1,405	-	-	114,0
Centre national des Arts	33,3	2,118	-	0,3	20,553	56,3
Galerie nationale du Canada	46,6	-	-	-	-	46,6
Musée canadien des civilisations	59,9	1,554	-	-	-	61,5
Musée canadien de la nature	59,1	-	-	-	0,5	59,6
Musée des sciences et de la technologie du Canada	25,6	0,324	-	-	4,744	30,6
Office national du film du Canada	64,8	2,890	3,214	-	-	70,9
Téléfilm Canada	125,0	(19,9) ⁵	-	-	-	105,2
TOTAL	3 190,40	-⁶	98,5	-⁶	25,797	3 288,9

Remarques :

¹Tous ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Cela inclut les dépenses approuvées sous la forme de mandats spéciaux du gouverneur général avant le dépôt du Budget principal.

³Cette augmentation de 20 millions de dollars a été annoncée dans le Budget 2006.

⁴La SRC a également réaffecté à l'interne 33,7 millions de dollars pour les projets d'immobilisation reliés à la programmation télévisuelle et aux émissions de radio en anglais et en français.

⁵Téléfilm Canada a transféré un total de 20,4 millions de dollars au ministère du Patrimoine canadien pour le Fonds canadien de télévision (cet argent apparaît maintenant à titre de dépense du ministère du Patrimoine canadien pour le Fonds canadien de télévision). L'organisme a également reçu 550 000 \$ pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

⁶Les transferts totaux ne sont pas fournis étant donné que certaines de ces dépenses représentent les transferts d'un organisme à un autre à l'intérieur du Ministère ou représentent les transferts qui entrent au ministère du Patrimoine canadien ou qui en sortent pour la programmation dans des secteurs autres que ceux qui sont traités dans la présente Analyse du Budget (voir la discussion à la Section II de l'analyse pour les détails des transferts).

Sources : Gouvernement du Canada; Budget supplémentaire 2006-2007, Parties I et II : Le plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal; Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire (A) 2006-2007 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007; Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire (B), 2004-2005 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.